

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE
L'ECONOMIE ET DE LA
PLANIFICATION



BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

Termes de référence

Évaluation du plan national de réponse à la crise de la pandémie de la COVID-19 du Burkina Faso

Septembre 2022

1. Contexte et justification

Selon les données de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) du Burkina Faso, 21 204 cas de COVID-19 et 387 décès liés ont été signalés entre le 9 mars 2020 et le 31 juillet 2022. Un total de 2 704 557 doses de vaccin ont été administrées en date du 31 juillet 2022.¹ Le Gouvernement burkinabè a pris un ensemble de mesures pour réduire les risques de contamination au sein de la population au regard de la vitesse de propagation de la pandémie.

Ces mesures restrictives engagées ont eu des répercussions plus ou moins importantes sur la situation socio-économique du pays du fait des confinements, de la réduction de la mobilité des populations, de la fermeture des frontières avec les pays voisins, et de la limitation du fret, qui ont entraîné un ralentissement de l'activité économique. Les effets de la COVID-19 ont été ressentis par une perte de croissance (-2,23 points de pourcentage), un repli des recettes fiscales (-9,87 %), un creusement du déficit budgétaire (-5,03%) et une aggravation du taux d'endettement (+11,4 points de pourcentage).² La pandémie a également entraîné une baisse des taux de vaccination systématique des enfants en raison de la fermeture des établissements de santé et d'une hésitation accrue à l'égard des vaccins.³

La pandémie de la COVID-19 a aussi exacerbé les défis existants auxquels le Burkina Faso est confronté et qui découlent des crises sécuritaires et humanitaires récurrentes. En effet, la crise sécuritaire qui frappe le pays depuis 2015 a entraîné le déplacement de plus de 1,5 million de personnes à l'intérieur du pays à la fin de 2021.⁴ La grave crise humanitaire, qui a débuté en 2018 et se poursuit sans relâche, a laissé 3,5 millions de personnes dans le besoin d'une aide humanitaire.⁵ Le pays est également aux prises avec d'autres menaces liées à la santé (notamment, le paludisme) et des capacités de réponse limitées.

Pour faire face aux effets néfastes de la COVID-19, le Gouvernement a élaboré en juin 2020 un plan national de réponse à la crise de la pandémie de la COVID-19 (ci-après dénommé « le Plan ») pour : assurer une coordination et une gestion opérationnelle efficaces de la crise, maintenir l'équilibre des priorités stratégiques nationales (en tenant compte des autres défis auxquels le Burkina Faso continue de faire face), et planifier le processus de relance post-crise. Dans l'ensemble, le Plan a nécessité la mobilisation de 394 milliards de FCFA (662 millions de dollars US) et comprenait cinq domaines stratégiques complémentaires : la réponse sanitaire, la gestion des libertés publiques et la coordination de l'engagement communautaire, la gestion du développement et de la coopération, la gestion de l'assistance humanitaire et la gestion de la communication de crise.

2. Objectif et public cible

2.1 Objectif de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation est d'examiner les différentes mesures prises par le gouvernement du Burkina Faso à travers la mise en œuvre des cinq plans sectoriels pour répondre à la pandémie de la COVID-19 et atténuer ses impacts socio-économiques négatifs sur les ménages, les personnes vulnérables, le monde éducatif, le petit commerce et les entreprises. L'évaluation examinera également dans quelle mesure l'aide internationale au développement et l'aide humanitaire fournies au pays (Annexe A) se sont alignées sur les priorités stratégiques nationales et ont soutenu la mise en œuvre du plan de réponse national du pays.

De manière spécifique, l'évaluation consistera à analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la viabilité de l'ensemble des mesures de réponses apportées par le gouvernement du Burkina Faso suite à l'apparition de la pandémie.

2.2. Public et utilisation prévue

L'évaluation est destinée à soutenir les processus gouvernementaux de responsabilité, d'apprentissage et de préparation aux crises futures. Elle participe au processus de renforcement des capacités de l'administration engagées depuis l'apparition de la pandémie en 2020 (deux ans actuellement) dans la stratégie nationale d'évaluation des politiques publiques et au processus d'institutionnalisation de l'évaluation. Par ailleurs, le plan d'actions de réponse préconise l'évaluation de l'ensemble des actions pour servir de cadre de réflexion critique, participatif et continu en vue de veiller à l'efficacité de la mise en œuvre du plan opérationnel de communication de crise.

Les principaux utilisateurs de l'évaluation devraient être les décideurs de divers organes gouvernementaux, notamment : les cabinets du Président du Faso et du Premier ministre, l'Assemblée nationale, les différents ministères impliqués dans la gestion de la crise, la fonction publique, le Comité national de gestion de la crise de la pandémie de la COVID-19, les collectivités territoriales, les organisations de la société civile et l'Autorité supérieure de contrôle d'état et de lutte contre la corruption (ASCE-LC).

Les parties prenantes (Annexe B) susmentionnées sont censées utiliser l'évaluation de la manière suivante:

- Les cabinets du Président du Faso et du Premier ministre pour réorganiser les interventions du Gouvernement ;
- L'Assemblée Nationale pour un meilleur contrôle de l'action du Gouvernement dans la gestion de la crise ;
- Le Comité national de gestion de la crise de la pandémie et les ministères sectoriels pour améliorer l'intervention et celles à venir ainsi que pour assurer la redevabilité et l'adhésion de la population et des partenaires technique au plan de réponse ;
- Les collectivités territoriales et les organisations de la société civile pour mieux agir dans leurs domaines respectifs afin d'atténuer les effets sur les citoyens et le développement local ; et
- L'ASCE-LC pour assurer l'utilisation adéquate des ressources mobilisé dans la réponse à la COVID-19.

Les utilisateurs secondaires devraient être les donateurs et partenaires du développement international et de l'aide humanitaire, y compris les États membres du CAD de l'OCDE, les organisations multilatérales et les agences des Nations Unies. Les résultats et les conclusions de l'évaluation peuvent être utilisés pour éclairer les décisions concernant la programmation actuelle et future. Les données et les constatations de cet exercice devraient également servir à l'évaluation stratégique conjointe de la réponse internationale collective en matière de développement et d'aide humanitaire à la COVID-19, menée simultanément par la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19, dont le Burkina Faso est un participant important.

3. Portée

3.1. Délimitation de l'évaluation

L'évaluation portera sur l'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan national de réponse à la crise de la pandémie de la COVID-19 entre juin 2020 (date d'adoption du plan) et la fin décembre 2021. En termes de répartition géographique, l'évaluation couvrira l'ensemble du territoire national, en tenant compte des questions de sécurité, d'accessibilité et de disponibilité des données. Le champ d'application comprendra toutes les activités entreprises dans le cadre des cinq plans sectoriels suivants :

1. **Secteur « Santé »** : L'objectif général était d'interrompre la chaîne de transmission de la COVID-19 au Burkina Faso, avec une date cible fixée à la fin de 2020.
2. **Secteur « Libertés publiques et réponses communautaires »** : L'objectif général était de coordonner la gestion des libertés publiques et de la réponse communautaire liées à la gestion de la COVID-19.
3. **Secteur « Coopération et développement »** : L'objectif stratégique était de mobiliser les ressources nécessaires pour le financement de la lutte contre la pandémie, et de concevoir et de mettre en œuvre des mesures de relance de l'activité économique.
4. **Secteur « Communication »** : L'objectif général était de renforcer et de crédibiliser la communication du gouvernement sur la lutte contre l'épidémie de la COVID-19 en vue de susciter un changement de comportement des populations en faveur du respect des mesures barrières pour limiter la propagation de la pandémie au Burkina Faso.
5. **Secteur « Assistance humanitaire »** : L'objectif général était d'atténuer les conséquences socio-économiques des mesures restrictives prises par le Gouvernement dans le cadre de la gestion de la COVID-19 sur les populations vulnérables au Burkina Faso.

3.2 Questions d'évaluation

En accord avec le cadre d'évaluation partagé de la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19, l'évaluation abordera les questions et sous-questions suivantes :

Critères	Questions	Sous-questions potentielles
Pertinence	Q.1. Dans quelle mesure les activités mises en œuvre dans le cadre des cinq domaines d'intervention stratégiques du Plan répondent-elles aux priorités et aux besoins locaux ?	1.1. Dans quelle mesure le Plan a-t-il couvert tous les domaines nécessaires ? 1.2. Dans quelle mesure, et de quelle manière, les besoins et les droits prioritaires de différentes personnes ont-ils été pris en compte par le Plan, y compris ceux des groupes vulnérables et marginalisés (p. ex., personnes déplacées internes, femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans, femmes dans l'économie informelle (commerçantes)) ? 1.3. Affectation : Comment le Plan a-t-il été classé par rapport aux autres priorités nationales ?

Cohérence	Q.2. Dans quelle mesure le Plan a-t-il favorisé une réponse nationale coordonnée et contrôlée ?	<p>2.1. De quelle manière le Plan a-t-il soutenu la mise en œuvre d'une réponse nationale holistique et cohérente ?</p> <p>2.2. Dans quelle mesure les cinq plans sectoriels ont-ils été coordonnés ?</p> <p>2.3. Dans quelle mesure les cinq plans sectoriels ont-ils été complémentaires ?</p> <p>2.4. Dans quelle mesure la coopération humanitaire et la coopération au développement étaient-elles alignées sur les cinq plans sectoriels ?</p>
Efficacité	Q.3. Dans quelle mesure le Plan a-t-il soutenu une gestion opérationnelle efficace de la crise ?	<p>3.1. Existe-t-il des indications sur les effets escomptés du plan ?</p> <p>3.2. Existe-t-il des indications sur les effets non intentionnels du plan (positifs ou négatifs) ?</p> <p>3.3. Dans quelle mesure les activités mises en œuvre dans chacun des cinq plans sectoriels ont-elles conduit à des résultats équitables ?</p>
Efficience	Q.4. Dans quelle mesure les activités ont-elles été mises en œuvre en temps utile et en connaissance de cause ?	<p>4.1. Réactivité : Dans quelle mesure les activités des cinq plans sectoriels ont-elles été mises en œuvre en temps utile ?</p> <p>4.2. Dans quelle mesure les activités mises en œuvre dans chacun des cinq plans sectoriels ont-elles conduit à une utilisation efficace des ressources ?</p>
Impact et Viabilité	Q.5. Dans quelle mesure, et de quelle manière, le Plan a-t-il contribué aux impacts sur la mortalité et la morbidité, les effets secondaires de la pandémie et le développement durable à plus long terme ?	<p>5.1. Dans quelle mesure, et de quelle manière, le Plan a-t-il contribué aux impacts sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La mortalité et la morbidité ? b. Les effets secondaires de la pandémie ? c. Le développement durable à plus long terme ? <p>5.2. Y a-t-il des indications que le Plan contribue à la préservation de la stabilité et du potentiel social et économique du pays ?</p> <p>5.3. Dans quelle mesure le Plan a-t-il contribué à maintenir l'équilibre des priorités stratégiques nationales (en tenant compte des autres défis auxquels le Burkina Faso continue de faire face) ?</p> <p>5.4. Dans quelle mesure les mécanismes institutionnels (p. ex., mécanismes d'alerte) mis en place suite à l'élaboration et à la mise en œuvre du</p>

		plan ont-ils été transformateurs ? Dans quelle mesure ces mécanismes sont-ils durables au-delà de la réponse à la COVID-19 (y compris par rapport à d'autres chocs climatiques, sécuritaires, alimentaires, etc.)
--	--	---

4. Conception de l'évaluation

L'évaluation sera menée de façon participative, itérative et inclusive. Elle sera orientée vers la production de preuves tangibles permettant de : (i) affiner la méthodologie de mise en œuvre de l'approche ; (ii) guider les réflexions sur les orientations stratégiques ; et (iii) ajuster les mécanismes des activités/composantes du plan de relance économique pour les rendre plus performantes.

L'évaluation sera basée sur des méthodes mixtes de collecte, d'exploitation et d'analyse des données auprès des acteurs clés de mise en œuvre de la réponse afin d'apporter des réponses pertinentes aux questions d'évaluation. Les données primaires collectées seront complétées par l'analyse secondaire des données de routine générées par les situations périodiques de mise en œuvre et le système de suivi-évaluation du plan de préparation et de riposte à l'épidémie de la COVID-19. La méthodologie doit permettre une triangulation de sources et de méthodes en vue de renforcer la validité et la crédibilité des constats.

Une matrice de conception de l'évaluation sera développée par l'équipe d'évaluation, détaillant les méthodes de collecte et d'analyse des données pour chacune des questions. Par la suite, la matrice sera traduite en un plan d'évaluation global qui spécifiera la séquence des activités, en tenant compte de l'équilibre nécessaire entre la rigueur et la profondeur de l'analyse d'une part, et la faisabilité d'autre part.

4.1 L'approche méthodologique

L'approche d'évaluation comprendra les méthodes suivantes :

La revue documentaire : Il s'agit d'exploiter les productions disponibles. Cela inclus : le Plan National de Riposte, des plans sectoriels, des rapports périodiques de mise en œuvre des comités sectoriels, des décrets et arrêtés portant organisation des comités sectoriels, des conventions dans le cadre du fonds de relance économique (FRE) COVID-19, et des rapports d'étapes de la mise en œuvre du FRE COVID-19. L'équipe pourra également prendre attache avec l'Institut Supérieur des Sciences des Politiques de Population (ISSP) qui ont en charge de capitaliser l'ensemble des productions réalisées au Burkina Faso en lien avec la COVID-19.

L'équipe pourra aussi **exploiter les résultats de plusieurs études disponibles**. Celles-ci incluent, mais ne sont pas limitées à :

- L'enquête réalisée par l'INSD dans le cadre de l'évaluation d'impact de la COVID-19 conduite par la Direction Générale de l'Économie et de la Planification (DGEP) ;
- La revue des études sur la maladie du Coronavirus au Burkina Faso réalisée par l'ISSP ;
- L'analyse des effets de la maladie du Coronavirus dans le secteur socio-économique au Burkina Faso réalisée par le PNUD ;
- L'ensemble des productions capitalisées par l'ISSP sur la COVID-19 ;

- L'évaluation rapide des réponses du Gouvernement (mi-parcours) conduite par un cabinet d'études.

Entretiens semi-structurés : Des données seront collectées auprès des différents acteurs de mise en œuvre du plan de riposte, du suivi, des partenaires techniques et financiers ainsi que les faitières de bénéficiaires. À cet effet, des guides d'entretien conçus pour chaque type d'acteurs seront élaborés pour faciliter la collecte des données. Les acteurs concernés sont essentiellement les structures étatiques du niveau central et déconcentré, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les faitières du secteur informel, des acteurs de l'hôtellerie, des transporteurs, et de la santé privée, ainsi que la presse et le patronat. Par ailleurs, il est aussi prévu la collecte de données auprès de certains acteurs au niveau régional mais aussi de certaine couche de population.

5. Planification

5.1. Rôles et responsabilités

L'évaluation sera gérée par la Direction du suivi et de l'évaluation des politiques économiques et sociales (DSEPES) du Ministère de l'économie, des finances et de la prospective du Burkina Faso, en consultation avec la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19.

- **Le personnel du DGEP** mènera l'évaluation en collaboration avec des consultants externes. Cet exercice constitue une opportunité de partage d'expérience entre les consultants externes et les acteurs de l'administration sur la pratique évaluative en s'appuyant sur des données probantes. À cet effet, une équipe de quatre spécialistes de l'évaluation issus de la Direction générale de l'économie et de la planification sera rejointe par quatre consultants externes. L'évaluation s'appuiera sur l'expertise de consultants locaux, notamment ceux avec lesquels l'administration a déjà travaillé sur l'évaluation de certaines mesures envisagées par le gouvernement à mi-parcours.
- **Les consultants externes**, chargés de l'évaluation avec le personnel de la DGEP, comprennent les profils suivants :
 - i. Un expert senior, chef de mission, titulaire au moins d'un diplôme de doctorat en économie ou tout autre diplôme jugé équivalent et justifiant d'au moins dix (10) années d'expériences dans le domaine de la formation et de la conduite d'évaluation de politiques publiques avec les différentes méthodes au Burkina Faso (projets, programmes ou politiques sectorielles), et
 - ii. Trois experts juniors, titulaire d'au moins d'un diplôme de Bac+5 en économie ou tout autre diplôme jugé équivalent dont un de la recherche, un expert en santé avec des notions avérées en évaluation, un expert en évaluation ayant pris part de l'évaluation rapide. L'ensemble des consultants doit avoir une expérience dans la conduite d'évaluation de politiques publiques au Burkina Faso (projets, programmes ou politiques sectorielles).
- **Les partenaires clés du gouvernement et les partenaires internationaux du développement** qui ont apporté un soutien financier ou en nature à la mise en œuvre du plan ou aux efforts connexes de lutte contre la COVID-19 au Burkina Faso seront consultés au cours du processus d'évaluation pour fournir des données à l'équipe d'évaluation et contribuer à la diffusion du rapport d'évaluation et de ses conclusions
- **Les autres participants de la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19** (bureaux d'évaluation partenaires) seront informés et engagés dans des moments précis pour faciliter l'échange d'expérience et l'apprentissage multidirectionnelle.

- **Le Secrétariat de la Coalition Mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19 (représenté par l'OCDE, GEI et Clear FA)** fournira une assistance technique, soutiendra les efforts de coordination et aidera l'Unité d'évaluation nationale à remplir son rôle, si nécessaire. Ils dirigeront également la mobilisation des ressources et des partenaires internationaux pour l'évaluation. Ils aideront à réunir toutes les parties prenantes, en veillant à ce que les avantages du développement des capacités soient pris en compte tout au long du processus. En outre, il fournira une plate-forme pour le partage des informations, des résultats de l'évaluation et des enseignements au niveau mondial.

5.2. Suivi de l'étude

Comité de pilotage

Pour l'assurance qualité de l'étude, il sera mis en place un comité de pilotage. Le comité jouera un rôle stratégique en observant le processus d'évaluation et en soutenant la diffusion des constatations et des recommandations. Cela inclut des tâches telles que la validation du rapport de l'étude et du rapport final. Le comité de pilotage sera composé de structures de l'administration, du Conseil économique et sociales (CES), de la société civile (SPONG et ReBuSe), et du Centre d'analyse des politiques économiques et sociales (CAPES).

Comité technique

La réponse nationale du Burkina Faso à la COVID-19 est multisectorielle et comprend un éventail de différents acteurs (tant nationaux qu'internationaux). Compte tenu de la nature et de la complexité de la pandémie, plusieurs défis se présentent lors d'un tel processus d'évaluation. Un comité technique composé d'experts en évaluation et recherches ayant une expérience dans l'évaluation des réponses à la COVID-19 sera établi pour fournir des conseils et des orientations à l'équipe d'évaluation. Le groupe sera composé de représentants du Centre d'Études, de Documentation, de Recherches Économiques et Sociales (CEDRES), et des experts d'évaluation de la Coalition mondiale d'évaluation de la réponse à la COVID-19, dont des représentants d'agences gouvernementales et d'organisations telles que la Banque africaine de développement, 3iE et le Centre CLEAR Afrique francophone.

5.3. Calendrier et résultats attendus (provisoire)

Phases	Activités	Livrables	Chronologie
Planification (juillet 2022 à février 2023)	Projet de termes de référence	✓	Juillet 2022
	Termes de référence finaux	✓	Septembre 2022
	Passation de marchés		Octobre – décembre 2022
	Atelier de lancement officielle		Janvier 2023 (À confirmer)
	Rapport provisoire de démarrage	✓	À confirmer
	Rapport final de démarrage	✓	À confirmer
Promotion (octobre 2022)	Présentation à la conférence nationale sur les capacités d'évaluation (NEC), mettant en évidence les enseignements du processus d'évaluation jusqu'à présent.	✓	28 Octobre 2022
Collecte de données	À développer lors de l'atelier de lancement		À confirmer

(février à avril 2023)			
Analyse des données (avril à juin 2023)	Analyse, synthèse et triangulation des données		À confirmer
	Séances de validation		
Rédaction et finalisation du rapport (juin à août 2023)	Rapport provisoire	✓	À confirmer
	Rapport final	✓	
	Élaboration de recommandations		
Diffusion et réponse (août à septembre 2023)	Présentation(s) des principaux constats		Août et septembre 2023
	Matériaux de communication		
	Plan d'action : Prochaines étapes		

¹ Institut National de la Statistique et de la Démographie, Burkina Faso (2022), Rapport de situation de l'évaluation de la COVID-19 au Burkina Faso, <https://burkinafaso.opendataforafrica.org/jovpdge/burkina-faso-covid-19-rapport-de-situation> (consulté le 6 Septembre 2022)

² Étude d'impacts socio-économiques de la COVID-19 au Burkina Faso, Mars 2021

³ Organisation mondiale de la Santé (2020), *Le Burkina Faso reprend les campagnes de vaccination contre la polio en appliquant des mesures strictes de prévention du COVID-19*, Brazzaville, www.afro.who.int/fr/news/le-burkina-faso-reprend-les-campagnes-de-vaccination-contre-la-polio-en-appliquant-des-mesures (consulté le 13 Juillet 2022)

⁴ Tougouma, Sylive (2022), *Displaced Burkinabes find a home as their host finds his purpose*, HCR, www.unhcr.org/news/stories/2022/1/61e5689c4/displaced-burkinabes-find-home-host-finds-purpose.html (consulté le 13 juillet 2022)

⁵ Bureau de la coordination des affaires humanitaires - OCHA (2022), Burkina Faso: Rapport de situation (16 juin 2022), <https://reliefweb.int/report/burkina-faso/burkina-faso-rapport-de-situation-16-juin-2022> (consulté le 13 Juillet 2022)

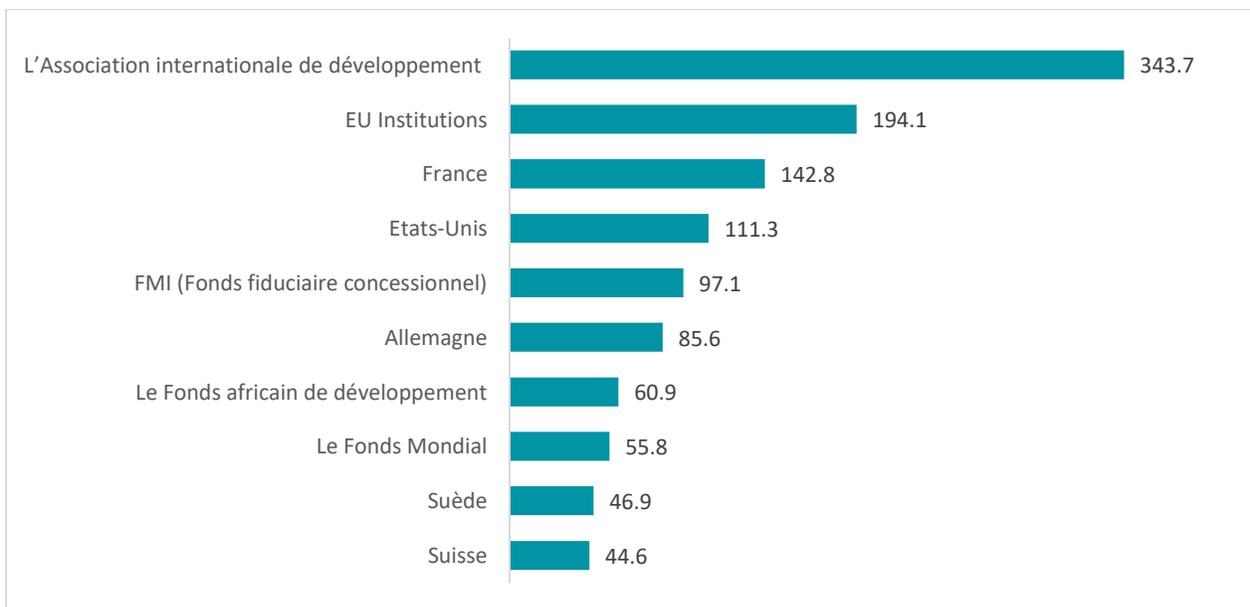
Annexe A : Aide publique au développement – Burkina Faso

Aide publique au développement nette reçue (\$ US courants) - Burkina Faso



Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, Distribution géographique des flux financiers vers les pays en développement, rapport sur la coopération pour le développement et base de données de statistiques sur le développement international. Ces données sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: oecd.org/dac/stats/idsonline.

Les dix principaux donateurs de l'APD brute pour le Burkina Faso, moyenne 2019-2020, millions de dollars US.



Source : OECD-DAC : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/aid-at-a-glance.htm>

Annexe B : Parties prenantes

La préparation, la mise en œuvre et le suivi du plan de riposte ont impliqué une diversité d'acteurs de l'État central, déconcentré et décentralisé. Ces actions ont impliqué également la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers. Le tableau ci-après donne une vue plus détaillée de chaque acteur et de son rôle dans la mise en œuvre du plan de riposte.

Acteurs	Rôles	Observations
Comité national de gestion de la crise de la pandémie Covid-19	Coordonner au niveau stratégique la gestion de la crise	Il comprend l'administration centrale, les OSC et les PTF
Comités sectoriels	Mettre en œuvre et suivre le plan de riposte au niveau sectoriel	Ils sont portés par les ministères en charge de la santé, de l'administration territoriale, économie et finance, de l'action sociale et de la communication
Comités régionaux	Mettre en œuvre et suivre le plan de riposte au niveau régional	Ils sont au nombre de treize (13) à raison d'un comité (1) par région
Les Ministères	Mettre en œuvre les actions des plans de riposte sectoriels de leur ressort	Quasiment tous les ministères sont impliqués
Collectivités territoriales	Contribuer à la mise en œuvre des actions	Toutes les régions et communes
CORUS	Assurer le leadership dans la préparation collective, la coordination et la gestion des urgences sanitaires au Burkina Faso	
ONG/OSC y compris les communautés religieuses et coutumières	Contribuer à la mise en œuvre du plan de riposte de la pandémie	Associations de développement, de défense des libertés, des droits de l'homme, faitières des communautés religieuses et coutumières, etc.
PTF	Apporter un appui technique et financier	Multilatéraux et bilatéraux
Secteur privé	Apporter un appui financier et/ou matériel au gouvernement Contribuer à la mise en place des actions de riposte	Banques et établissements financiers Patronat, chambre de commerce
Les femmes ayant dans le commerce de fruits et légumes	Contribuer à la mise en place des actions de riposte	Fonds FRE-COVID : Banques et établissements financiers Patronat, chambre de commerce